

La chambre de parade sous la monarchie anglaise autour de 1700

Michael Schaich

La chambre à coucher du monarque fut l'objet de l'une des modifications les plus importantes intervenues dans les appartements royaux au tournant du XVIII^e siècle. Depuis que Louis XIV avait transformé cette pièce en un lieu faisant partie intégrante de l'image du roi, elle prenait dans toute l'Europe une dimension emblématique. Le Roi-Soleil ne plaça sa chambre à coucher au point de convergence de l'architecture du château de Versailles – et donc de tout son royaume – qu'en 1701, mais il lui avait donné au cours des décennies précédentes une telle importance dans le cérémonial de la cour qu'elle apparaît bien avant comme l'un des principaux théâtres de la construction de son image. C'est là que se déroulaient le lever et le coucher du roi, que les ambassadeurs étaient reçus, qu'on venait rendre hommage au monarque ou prêter serment, ce qui explique l'intérêt qu'elle suscitait. L'utilisation de la chambre à coucher à des fins cérémonielles ou politiques s'inscrivait certes dans le prolongement de traditions françaises, mais la généralisation de cette fonction constituait un fait nouveau et inhabituel en Europe¹. Ce n'est donc pas un hasard si la chambre de parade devint par la suite une référence pour les autres souverains européens, et ultérieurement pour les chercheurs. Par n'importe quelle décision relative à cette pièce – qu'il se soit agi, par exemple, d'en autoriser ou non l'accès aux courtisans, de la placer avant ou après le cabinet, de l'utiliser à des fins cérémonielles ou simplement de la décorer de façon somptueuse –, le prince, de l'avis général, faisait d'une part connaître sa propre conception de la royauté et faisait savoir d'autre part si, choisissant une modalité ou une autre de

1. Voir Jeroen Duindam, *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge, 2003, p. 163, 204. On trouvera une brève description du lever et de la chambre de parade du roi au château de Versailles dans Henriette Graf, «Hofzeremoniell, Raumfolgen und Möblierung der Residenz in München um 1700-um 1750», dans Peter-Michael Hahn et Ulrich Schütte (éd.), *Zeichen und Raum. Ausstattung und höfisches Zeremoniell in den deutschen Schlössern der Frühen Neuzeit*, Munich, Berlin, 2006, p. 303-324, et plus particulièrement p. 304-310.

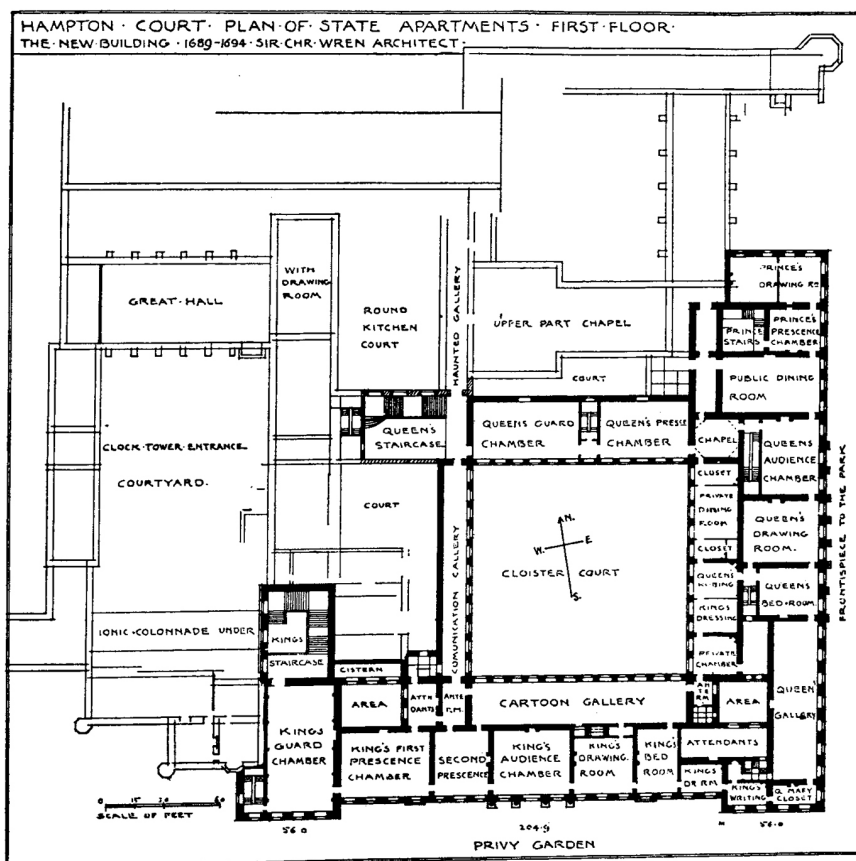
la chambre de parade dans l'éventail des différentes mises en scène de la monarchie, il se sentait proche ou non du modèle français.

La question se posait aussi pour les rois et reines d'Angleterre, bien que les chercheurs allemands aient principalement étudié l'adoption du modèle français dans le cadre des cours princières du Saint-Empire romain germanique. Comparer des modes de réception différents à travers l'Europe s'avère pourtant instructif : une telle démarche permet en effet de mettre en évidence une gamme plus large de réactions possibles au modèle versaillais, et donc de mieux percevoir les spécificités nationales de l'adaptation de l'exemple français. En outre, l'évidente parenté entre la France et l'Angleterre, qui ont sacralisé la royauté d'une manière analogue, justifie à elle seule d'analyser la question du point de vue de la monarchie anglaise. Comme l'ont montré les travaux de Marc Bloch et d'Ernst Kantorowicz, les deux monarchies avaient en commun un fonds idéologique et rituel relatif à la personne du souverain : de l'idée des « deux corps du roi », admise jusqu'au début du xvii^e siècle, à la coutume thaumaturgique de l'imposition des mains pour guérir des écrouelles². En raison de ces conceptions depuis longtemps communes en matière d'autorité royale, il est donc intéressant de voir dans quelle mesure le modèle de la chambre de parade sacralisée par Louis XIV – inscrite par lui-même au cœur de son royaume – fut adopté dans les palais royaux anglais. Nous examinerons ici l'évolution de la chambre royale en Angleterre de la restauration de la monarchie (1660) à la fin du règne de Guillaume III (1702), puis des premières années du xviii^e siècle à la fin du règne de Georges I^{er} (1727)³.

Les appartements du roi sous Charles II et Guillaume III

Lorsqu'en mai 1660, après l'intermède de la guerre civile et de la République de Cromwell, la monarchie fut restaurée en Angleterre par le règne de Charles II, l'ancienne distribution fit aussi sa réapparition à l'intérieur des palais. Les salles des appartements royaux furent en effet agencées les unes par rapport aux autres selon un schéma qui avait

-
2. Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre* [1923], Paris, 1961 ; Ernst H. Kantorowicz, *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology* [1957], Princeton, 1997 [édition française : *Les Deux Corps du Roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, traduit par Jean-Philippe Genet et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989] ; Ralph Giesey, *Le Roi ne meurt jamais : Les obsèques royales dans la France de la Renaissance* [1960], Paris, 1987 ; Jennifer Woodward, *The Theatre of Death : The Ritual Management of Royal Funerals in Renaissance England, 1570–1625*, Woodbridge, 1997.
 3. Il sera ici aussi question de la chambre de parade des reines d'Angleterre dans la mesure où Marie II et Anne Stuart ont régné personnellement et n'ont pas été simplement les épouses du roi. Je n'ai en outre pas eu accès au texte de Jean McGinnes, *The Bedchamber in the Reign of George II* [inédit], thèse, Colorado University, 1977.



1 Londres, palais de Hampton Court, Plan moderne de l'appartement d'Etat

commencé à se dessiner à la fin du xv^e siècle et que l'on retrouvait dans tous les palais de la monarchie anglaise avec quelques menues variantes (ill. 1)⁴. La disposition des salles royales suivait les mêmes règles dans le palais de la ville-résidence – celui de Whitehall puis, à partir des années 1690, ceux de Kensington et de Saint-James – et dans ceux situés à la campagne : le palais de Hampton Court et le château de Windsor⁵.

La première des salles était la *Guard Chamber* (la salle des gardes), qui était certes une émanation de l'ancienne salle des gardes mais qui, au

4. Voir Hugh Murray Baillie, « Etiquette and the Planning of the State Apartments in Baroque Palaces », dans *Archaeologia* 101, 1967, p. 169-199; et John M. Beattie, *The English Court in the Reign of George I*, Cambridge, 1967, p. 6-16.

5. Pour en savoir plus sur l'histoire architecturale de ces palais au cours de la période considérée ici, voir *The History of the King's Works*, éd. par Howard Montague Colvin, 6 vol., t. V, 1660-1782, Londres, 1976; Mark Girouard, *Windsor. The Most Romantic Castle*, Londres, Sydney, Auckland, 1993, p. 34-58; Simon Thurley, *Whitehall Palace. An Architectural History of the Royal Apartments, 1240-1608*, New Haven, Londres, 1999, p. 99-145; *id.*, *Hampton Court. A Social and Architectural History*, New Haven, Londres, 2003, p. 129-285; Edward Impey, *Kensington Palace. The Official Illustrated History*, Londres, New York, 2003, p. 23-73.

cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, n'avait plus pour fonction première la protection de la personne royale. Des gardes continuaient à y être postés, comme du reste dans quelques-unes des salles suivantes, mais cette pièce servait surtout de salle d'attente à l'escorte des nobles, qui n'était pas autorisée à aller au-delà, et de lieu d'exposition de la puissance militaire de la couronne : de 1670 à 1700, John Harris d'Eaton accrocha aux murs de la *Guard Chamber* de tous les châteaux des halles-bardes, des fusils, des poignards et des pistolets, les disposant de manière à former des motifs géométriques⁶. Ainsi mis en condition, le visiteur pénétrait dans la *Presence Chamber* (la salle d'audience) et la *Privy Chamber* (la chambre privée), dont le décor fut dominé jusqu'au début du XVIII^e siècle par des tapisseries de grande valeur⁷. La *Presence Chamber* était traditionnellement la salle où se déroulaient les grands événements accompagnés d'un cérémonial : réceptions d'ambassadeurs, repas officiels pris en public ou anoblissements. La présence dans cette salle d'un trône surmonté d'un dais sur lequel le souverain prenait place dans les grandes occasions suffisait à indiquer qu'elle était utilisée à des fins cérémonielles⁸. La *Privy Chamber*, conçue dans les années 1490, avait été au contraire considérée jusqu'à la fin du XVI^e siècle comme la première des pièces réservées à l'usage personnel du souverain ; seul un cercle restreint et donc influent était autorisé à y entrer⁹. Toutefois, les choses avaient changé avec l'arrivée sur le trône de Jacques I^{er}. Suite à une réorganisation des appartements royaux consécutive à l'amplification du rôle politique de l'entourage immédiat du monarque au détriment de l'organe du gouvernement qui avait été longtemps le plus important, le *Privy Council* (le conseil privé), la limite entre appartements officiels et appartements privés avait été repensée¹⁰. La *Privy Chamber* avait dès lors fait partie des salles de parade et la chambre à coucher était devenue non seulement la pièce où le souverain se retirait, mais aussi le centre du pouvoir politique. C'est là que Jacques I^{er} et son successeur Charles I^{er} échangeaient avec leurs conseillers les plus proches.

6. Geoffrey Parnell, «The King's Guard Chamber. A Vision of Power», dans *Apollo* CXL, 390, 1994, p. 60-64.
7. On trouvera des descriptions dans George Bickham, *Deliciae Britannicae : or, the Curiosities of Hampton-Court and Windsor-Castle, Delineated with Occasional Reflections, and Embellish'd with Copper-plates of the Two Palaces*, Londres, 1747, p. 30-53, 179-184 ; et Joseph Pote, *The History and Antiquities of Windsor Castle, and the Royal College, and Chapel of St. George*, Eton, 1749, p. 415-427.
8. Baillie, 1967 (note 4), p. 174, 178. Les salles suivantes ayant perdu leur caractère privé et ayant été incluses dans l'enfilade des salles des appartements officiels, il semblerait qu'un trône ait été aussi installé entre autres dans la *Privy Chamber* (la chambre privée) et la *Drawing Room* (le salon). Voir Bickham, 1747 (note 7), p. 31, 44-46, 52 et 180-182 ; Girouard, 1993 (note 5), p. 52.
9. Voir David Starkey, «Intimacy and Innovation. The Rise of the Privy Chamber, 1485-1547», dans *id. et al.* (éd.), *The English Court from the War of Roses to the Civil War*, Londres, 1987, p. 71-118.
10. Voir Neil Cuddy, «The Revival of the Entourage : The Bedchamber of James I, 1603-1625», dans *ibid.*, p. 173-225.

La chambre à coucher du roi était précédée de la *Withdrawing Room* (le salon), dont l'existence est attestée depuis le début du xvii^e siècle et qui faisait aussi partie à l'origine des appartements privés. C'est au plus tard sous Charles II que cette pièce prit de toute évidence une dimension officielle, puisque c'est là que se tinrent dès lors les courtisans qui attendaient d'être admis dans la chambre à coucher¹¹. A la fin du xvii^e siècle, son architecture fut nettement mise en valeur. A partir des années 1670, tous les châteaux royaux furent en effet transformés de manière à faire de cette salle, désormais rebaptisée *Drawing Room* (le salon), une grande salle s'inscrivant au cœur des appartements royaux, comme en témoigne de façon exemplaire l'enfilade de pièces construite pour Guillaume d'Orange et Marie II à Hampton Court dans les années 1690. En règle générale, lui faisait suite une seconde *Drawing Room*, plus petite, qui, parfois appelée *Ante-Room*, devint l'antichambre de la *Bedchamber* (la chambre à coucher). En 1660, les pièces utilisées par le souverain à titre véritablement privé étaient donc essentiellement la chambre à coucher et les pièces plus petites situées dans son prolongement, en commençant par le *Closet* ou cabinet¹².

Sous Charles II, la séparation entre les appartements officiels et les appartements privés fut repoussée encore plus loin qu'elle ne l'avait été depuis le début du xvii^e siècle. A partir de 1660, le principal signe de l'évolution des *Royal Apartments* (les appartements royaux) est l'ouverture graduelle de la chambre à coucher, qui devient le théâtre d'une mise en scène active de la monarchie. Comme Anna Keay l'a récemment montré, Charles II transféra certaines cérémonies, qui avaient auparavant lieu dans la *Presence Chamber* ou la *Privy Chamber*, dans sa chambre à coucher et y introduisit en outre de nouvelles pratiques emblématiques vouées à prendre place dans une chambre de parade¹³ : réception de diplomates en audience dite particulière ; nomination de hauts dignitaires ; tenue des chapitres de l'ordre de la Jarretière et investiture de ses chevaliers ; réunion en séance du *Privy Council*. Sous Charles II s'établit surtout la coutume du lever officiel du roi, qui fit dès lors partie de la routine de la cour. A cette occasion, des aristocrates, diplomates et membres du parlement pouvaient présenter des requêtes au roi – déjà rasé mais vêtu

11. Voir Anna Julia Keay, *The Ceremonies of Charles II's Court* [inédit], thèse, University of London, 2004, p. 49-50.

12. Pour voir les portes donnant accès à ses pièces s'ouvrir en l'absence du roi, il suffisait cependant, tout du moins à la fin du xvii^e siècle, de glisser un minuscule pourboire dans la main d'un serviteur ; voir Robert O. Bucholz, « Going to Court in 1700 : A Visitors' Guide », dans *The Court Historian* 5, 2000, p. 181-215, et plus particulièrement p. 192.

13. Voir Keay, 2004 (note 11), p. 23-54, 73-78. A propos des cérémonies de l'ordre de la Jarretière, voir Elias Ashmole, *The History of the Most Noble Order of the Garter. [...] Now Compared with the Author's Corrections in His Library at Oxford, Faithfully Digested, and Continued Down to the Present Time*, Londres, 1715, p. 229, 234, 275-277, 436 ; on trouvera un exemple d'anoblissement dans Girouard, 1993 (note 5), p. 52.

de ses seuls sous-vêtements –, ou tenter d’attirer son attention¹⁴. Si, dès les premières années de règne de Charles II, il allait pour ainsi dire de soi de voir les séances du Conseil privé ou les audiences se tenir dans la chambre à coucher du roi, le rituel du lever se mit en place plus lentement et ce n’est que dans les années 1670 qu’il prit une forme plus définitive. A la fin du règne de Charles II, il ne faisait à vrai dire plus aucun doute que la *Bedchamber*, qui avait été auparavant une pièce privée, était devenue, tout au moins en certaines circonstances, un espace officiel. Le changement de statut de la chambre à coucher avait eu une incidence sur sa décoration. Au château de Windsor par exemple, la chambre du roi, qui avait été entièrement réaménagée à la fin des années 1670, avait reçu une iconographie tout aussi politique que celle des autres salles officielles : dans la fresque d’Antonio Verrio qui ornait le plafond, l’allégorie de la France se prosternait devant un Charles II assis sur le trône d’Angleterre¹⁵.

Ce sont, de l’avis des chercheurs, les usages en vigueur à la cour de Louis XIV qui incitèrent le roi d’Angleterre à ouvrir sa chambre à coucher. Simon Thurley et Anna Keay ont tous deux mentionné comme modèle la chambre de parade d’Henri IV au Louvre, qui servit aussi de chambre à coucher à Louis XIV dans les années 1650¹⁶. A vrai dire, Charles II connaissait les coutumes de la cour de France pour les avoir vues lui-même. En exil à Paris d’octobre 1651 à juillet 1654, il avait bénéficié de l’hospitalité de la couronne et même vécu un certain temps au Louvre¹⁷. La façon dont se présentait le lit de parade dans les palais anglais après 1660 dénote l’influence française. Le lit à tentures de velours rouge de Charles II avait été installé en 1661 dans sa *Bedchamber* d’une manière qui s’inspirait en effet de modèles français : posé sur une estrade assez basse, qui le rehaussait légèrement, il avait été placé dans une alcôve fermée par une balustrade (ill. 2)¹⁸. Une disposition analogue avait été prévue pour les palais de Greenwich et de Winchester, qui ne furent jamais achevés¹⁹. Le vocabulaire utilisé permet lui aussi de penser que l’aménagement des appartements royaux fut influencé par le modèle français puisqu’un terme dérivé de la langue

14. A propos du lever, voir Keay, 2004 (note 11), p. 34-39, 43-46.

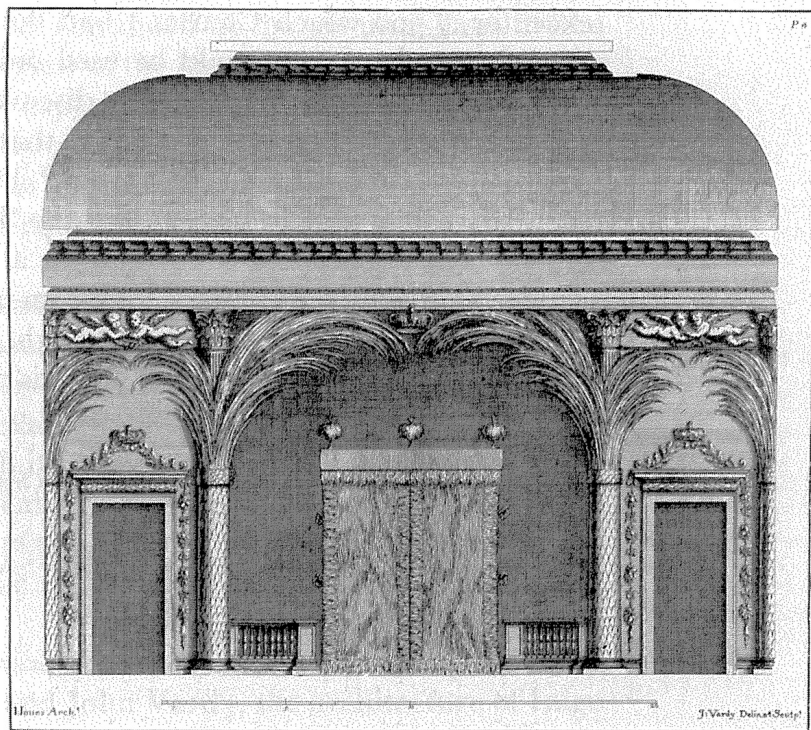
15. On trouvera une description de cette fresque dans Bickham, 1747 (note 7), p. 183.

16. Voir, par exemple, Thurley, 1999 (note 5), p. 106; *id.*, 2003 (note 5), p. 153; Keay, 2004 (note 11), p. 27, 40-42.

17. Voir Ronald Hutton, *Charles II. King of England, Scotland, and Ireland*, Oxford, New York, 1989, p. 71-86.

18. Voir Thurley, 1999 (note 5), p. 106, 115.

19. Voir *ibid.*, p. 106. Il est intéressant de noter que Thurley n’a pas jugé bon de faire de nouveau figurer cette précision dans un texte écrit ultérieurement sous le titre «Country Seat Fit for a King : Charles II, Greenwich and Winchester», dans Eveline Cruickshanks (éd.), *The Stuart Courts*, Stroud, 2000, p. 214-239. Après les transformations de l’année 1682, la chambre de parade de Charles II au palais de Whitehall n’eut apparemment plus d’alcôve. Voir Thurley, 1999 (note 5), p. 176, note 55.



2 Projet d'alcôve pour la chambre du roi au *King Charles Building* (palais du roi Charles) de Greenwich, 1665-66, gravure d'après un dessin de John Webb

française, *apartments*, vint visiblement supplanter, à la fin du XVII^e siècle, le mot anglais jusque-là utilisé, à savoir *lodgings* (logements). Il est en outre possible de mentionner d'innombrables cas où la cour de France servit à cette époque de référence dans le domaine artistique. Au début des années 1660, Charles II essaya d'obtenir, peut-être par l'intermédiaire de sa mère, Henriette-Marie de France, les services d'André Le Nôtre pour l'aménagement d'un parterre à Greenwich²⁰. En 1661, il avait déjà fait construire à Hampton Court un terrain de tennis couvert, qui s'inspirait de celui que les Stuart avaient connu au château de Saint-Germain-en-Laye, lors de leur exil en France. Quant au palais de Winchester, que Charles II laissa inachevé à sa mort, il « était clairement, avec la disposition de ses pièces et la prétention de son architecture, à l'image de Versailles »²¹. Sous Guillaume III, pourtant ennemi politique juré de Louis XIV, l'incidence des châteaux du Louvre et de Versailles est encore très perceptible dans les plans de Hampton Court²², et bien

20. Voir John Bold, *Greenwich. An Architectural History of the Royal Hospital of Seamen and the Queen's House*, New Haven, Londres, 2000, p. 9, 12-14.

21. Thurley, 2003 (note 5), p. 131-132; voir aussi *id.*, 2000 (note 19), p. 229.

22. Voir Thurley, 2003 (note 5), p. 153-168, 188-189, 195-198, 204.



3 Londres, palais de Hampton Court, Dais officiel dans la chambre privée du roi

plus encore dans la décoration intérieure du palais. Les salles de parade de Guillaume III furent en effet entièrement décorées à la française. Le lit placé dans la chambre de parade pourrait même avoir été exécuté en France.

L'influence de la cour de Louis XIV dépassa-t-elle cependant le phénomène de mode et eut-elle réellement une incidence sur l'utilisation de la chambre à coucher à des fins cérémonielles et donc, indirectement, sur la perception qu'avait Charles II de sa propre monarchie? Il est difficile de répondre à cette question. Hugh Murray Baillie a déjà prévenu toute extrapolation : « C'était sa mode que la France exportait, pas son cérémonial²³. » L'examen de toute une série d'éléments permet en effet de penser que la signification politique conférée par les Stuart à leur chambre de parade ne fut pas identique à celle que dispensait la chambre de parade de Louis XIV. Charles II séjourna à Paris à une époque où la Fronde ébranlait la monarchie et où un jeune roi, encore

23. Baillie, 1967 (note 4), p. 193.

sous la tutelle politique de Mazarin, n'avait pas encore atteint en termes d'image l'aboutissement qui allait le rendre célèbre. En outre, le cérémonial du lever observé à la cour anglaise – que les contemporains ne désignaient pas du reste par le mot français mais par un terme anglais – se différenciait de celui pratiqué à la cour de France à plusieurs égards²⁴. Contrairement à Louis XIV, Charles II et ses successeurs ne passaient pas la nuit dans la chambre de parade, mais dans une autre chambre privée, qu'ils s'étaient fait aménager à cet effet²⁵. Assez sobre, la séance d'habillage du roi d'Angleterre n'avait pas la dimension théâtrale et quasiment culturelle qui avait fait du lever de Louis XIV une affaire d'Etat. Enfin, la cour d'Angleterre n'accorda jamais au lit de parade l'importance symbolique qu'il avait en France, où la balustrade l'entourant délimitait un espace considéré comme quasi-sacré²⁶. A la cour d'Angleterre, ce sont en revanche le trône et le dais qui, considérés comme des symboles du pouvoir du monarque, étaient vénérés en tant qu'objets cérémoniels (ill. 3). Même en l'absence du roi, les courtisans qui traversaient une salle devaient faire trois révérences devant le trône et son dais; et se tenir sous le dais était considéré comme un crime de lèse-majesté²⁷. Il est significatif que la chambre de parade n'ait jamais acquis architecturalement dans les palais anglais la place centrale qui lui revint par la suite à Versailles. Elle ne fut jamais qu'une des pièces utilisées à des fins cérémonielles, au nombre desquelles figurait notamment la *Presence Chamber*, qui jouissait d'un statut plus élevé en raison surtout de la présence entre ses murs d'un trône surmonté d'un dais.

Si le rôle que la monarchie anglaise attribua à la chambre de parade fut différent de ce qui s'observait à Versailles, le roi en accrut tout de même de façon non négligeable sa fonction politique et cérémonielle après 1660. Ce que Charles II avait en réalité découvert à Paris, c'était le mode de vie des rois français, éminemment public par rapport à ceux des autres monarques européens; un mode de vie que Louis XIV n'était pas le premier à adopter – puisqu'il l'avait déjà été par ses prédécesseurs – et qui incluait la tenue de cérémonies politiques les plus diverses dans la chambre de parade²⁸. Cette découverte, associée à une évolution propre à la monarchie anglaise tendant à accorder depuis le début du

24. Voir Brian Weiser, *Charles II and the Politics of Access*, Woodbridge, 2003, p. 34-35, note 39.

25. L'existence de chambres à coucher privées est attestée au palais de Whitehall, à Hampton Court et, au plus tard à partir du règne de Guillaume III, au château de Windsor. L'aménagement d'une chambre à coucher privée avait aussi été prévu au palais de Winchester. Voir Bickham, 1747 (note 7), p. 100-102; Girouard, 1993 (note 5), p. 52-53; Thurley, 1999 (note 5), p. 106, 109, 111; *id.*, 2000 (note 19), p. 233.

26. Voir Baillie, 1967 (note 4), p. 186-187, ill. LIV, LV.

27. Buchholz, 2000 (note 12), p. 199-200.

28. Pour en savoir plus sur la dimension publique de la monarchie française à partir du XVI^e siècle et les antécédents du lever dans ce contexte, voir Duindam, 2003 (note 1), respectivement p. 161-167 et p. 203-204.

xvii^e siècle une place croissante à l'espace public, dut conduire, après 1660, à l'utilisation de la chambre à coucher à des fins cérémonielles. Il est vrai cependant que l'ouverture de la chambre à coucher demeura partielle du vivant de Charles II ; et son statut, à l'intérieur des appartements royaux, ambigu et controversé. Le déplacement de la limite entre espace public et espace privé n'eut aucune retombée sur les structures administratives de la cour. Seules les trois premières salles de l'enfilade royale – la salle des gardes, la salle d'audience et la chambre privée, constituant les *State Apartments* (les appartements officiels), relevaient de la responsabilité du *Lord Chamberlain* (le Grand Chambellan), qui était aussi chargé de l'organisation du cérémonial monarchique, tandis que la responsabilité des autres salles, pourtant partiellement officielles, incombait au *Groom of the Stole* (le Gentilhomme de la garde-robe), dont la première fonction était de superviser la vie privée du roi²⁹. En outre, la *Bedchamber* continua, sous Charles II, à être présentée dans le règlement de la cour comme une pièce où le roi se retirait, à laquelle seuls les membres de la famille royale ainsi que quelques courtisans triés sur le volet avaient accès et où le reste de la cour n'était admis que sur autorisation expresse du monarque³⁰. Bien que la chambre de parade ait été, sous Charles II, de plus en plus souvent le théâtre d'événements mobilisant un cérémonial, elle conservait sur le papier son caractère privé. À la fin du règne de Charles II, il existait toujours un décalage entre la théorie et la pratique, ce qui conférait à cette pièce une fonction quelque peu ambivalente à l'intérieur des appartements royaux³¹.

Les successeurs de Charles II ne mirent pas fin à ces contradictions. Dans les *Bedchamber ordinances* (le règlement de la chambre à coucher) édictées par Guillaume III en 1689 et appliquées jusqu'à une période avancée du xviii^e siècle³², celle-ci est encore placée, en tant que pièce privée, sous la responsabilité du *Groom of the Stole* et non sous celle du *Lord Chamberlain*³³. Nonobstant ce règlement, l'utilisation de la *Bedcham-*

29. Charles II créa une nouvelle subdivision administrative en plaçant le cabinet et les salles suivantes sous l'autorité d'un *Closet Keeper* (un gardien de cabinet). Mais cette innovation ne semble pas avoir survécu après la mort du roi. Voir Bucholz, 2000 (note 12), p. 196-211 ; et Keay, 2004 (note 11), p. 49-50.

30. Voir « Ordinances Made by King Charles the Second for the Government of His Household », dans *A Collection of Ordinances and Regulations for the Government of the Royal Household, Made in Divers Reigns. From King Edward III to King William and Mary. Also Receipts in Ancient Cookery*, Londres, 1790, p. 352-367. Ce règlement donna lieu à une violente dispute en 1682 entre le *Lord Chamberlain* (le Grand Chambellan) et le *Groom of the Stole* (le Gentilhomme de la garde-robe) : celui-ci, faisant valoir son droit de contrôler l'accès au roi, interdit en effet au *Lord Chamberlain*, en une occasion particulière, d'entrer dans la chambre de parade. Voir Weiser, 2003 (note 24), p. 46-48 ; Keay, 2004 (note 11), p. 47-52.

31. Voir dans le même sens Keay, 2004 (note 11), p. 47-48.

32. Voir Beattie, 1967 (note 4), p. 11-14.

33. La question relative à l'officier de la cour auquel devait incomber la responsabilité des pièces précédant la chambre à coucher, c'est-à-dire de la *Drawing Room* (le salon) et de l'*Ante-Room* (l'antichambre) – une question encore controversée avant 1685 –, fut en revanche réglée : ces

ber à des fins politico-cérémonielles s'intensifia précisément après la Glorieuse Révolution (1688-1689). Bien que l'intention de l'élite politique anglaise ait été, en provoquant le départ de Jacques II et son remplacement par Guillaume III sur le trône d'Angleterre, d'empêcher l'établissement d'une monarchie absolue et de surcroît catholique, la chambre de parade du roi n'avait nullement perdu de son attrait dans l'esprit de la cour anglaise. Au contraire, elle allait être, au plus tard dans les années 1690, associée au style français de Louis XIV, traduisant ainsi une certaine idée de l'autorité royale. Pour autant qu'on puisse en juger, Guillaume III tenait, lors de ses séjours à Londres (toujours brefs en raison des nombreux voyages qu'il effectua sur le continent pendant la guerre), à ce que la chambre de parade fût utilisée à des fins cérémonielles. Il est tout du moins attesté que la cérémonie du lever s'y poursuivit sous son règne, et qu'il arma un chevalier dans la chambre de parade. Il est en outre vraisemblable qu'il y reçut aussi des diplomates, même si les sources fragmentaires connues à ce jour ne permettent pas d'en avoir la confirmation³⁴. Les documents relatifs aux travaux de transformation et d'agrandissement d'Hampton Court montrent en outre que Guillaume III avait l'intention de renforcer la fonction officielle de la chambre de parade³⁵. La *Privy Gallery* (la galerie privée), qui avait jusque-là fait partie des appartements privés, devait, suite à la construction des nouveaux appartements royaux, être intégrée à l'enfilade des salles officielles, et donner accès à la chambre de parade. Les courtisans, toujours plus nombreux à vouloir rendre visite au monarque, auraient ainsi disposé de plus de place. Charles II avait envisagé une distribution similaire pour le palais de Winchester. Contrairement au projet du début des années 1680, celui-ci semblait devoir se réaliser quand, à la dernière minute, le désir de trouver une place appropriée aux célèbres cartons de Raphaël représentant les actes des apôtres Pierre et Paul obligea à boucher le passage déjà aménagé entre la *Privy Gallery* et les *State Apartments* et donc à séparer de nouveau la galerie des salles officielles.

pièces passèrent *de facto* sous la responsabilité du *Lord Chamberlain* (le Grand Chambellan); voir «Introduction. Administrative Structure and Work», dans *Office-Holders in Modern Britain*, 11 vol., éd. rév. et corr., Londres, 2006, t. XI, *Court Officers, 1660-1837*, p. XX-XXXVII, URL : <http://www.british-history.ac.uk/report.asp?compid=43751> [dernier accès : 06.07.2016].

34. Au sujet du lever, voir Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (GSPK), I. HA Rep. 11 Nr. 72-75 England Konv. 25 B, f. 64r-68r, et plus particulièrement 65r, *Bericht des preußischen Gesandten von Spanheim*, Londres 16./27.1.1701/02 ; au sujet de l'armement d'un chevalier, voir [Frederick Arthur Crisp], «Memoranda in Heraldry by Peter le Neve 1694-1705», dans *Fragmenta Genealogica New Series* 1, 1910, p. 91-132, et plus particulièrement p. 111 ; les documents relatifs au cérémonial diplomatique (The National Archives, Londres (TNA), LC 5/2-3) sont très incomplets pour les années 1690. L'utilisation de la chambre à coucher sous Jacques II pour les audiences des ambassadeurs nouvellement entrés en fonction y est toutefois attestée. Voir TNA, LC 5/2, p. 160.

35. Voir Thurley, 2003 (note 5), p. 166, 186, 204.

Cependant, il est indéniable que l'importance de la chambre de parade continua de croître du temps de Guillaume III, comme le montrent clairement les funérailles royales qui eurent lieu sous son règne³⁶. Depuis le bas Moyen Âge, les funérailles des reines et des rois anglais se déroulaient en trois étapes : l'exposition publique du corps du défunt, sa translation jusqu'à son lieu d'inhumation dans le cadre d'une somptueuse procession ; et, enfin, l'office religieux. La première de ces trois étapes, le *Lying-in-state* (exposition du corps), s'était tenue après 1660 dans différents palais, notamment dans la *Painted Chamber* (la chambre peinte) et la *Prince's Chamber* (la chambre du prince) du palais de Westminster et, à plusieurs reprises, dans la *Presence Chamber* ou la *Privy Chamber* de Somerset House. Cela changea à partir de 1689. Pour les somptueuses funérailles de Marie II, en mars 1695, le corps de la défunte fut exposé dans la chambre de parade du palais de Whitehall. Le « corps » de Marie, c'est-à-dire une effigie, gisait sur un lit de parade surmonté d'un baldaquin. La défunte était entourée d'insignes politiques et héraldiques, la noblesse anglaise attachant une importance toute particulière à ces derniers. Une balustrade était censée contenir les foules qui affluaient, défilant pendant plusieurs jours devant le lit de parade afin d'accomplir le rituel public de l'adieu à la défunte. Donner pour cadre à ce rituel éminemment politique la chambre de parade revenait à insister sur l'importance cérémonielle et politique que cette pièce avait prise depuis 1660. Si l'utilisation que Guillaume III et ses conseillers firent de la chambre à coucher du roi à des fins cérémonielles demeura plutôt sporadique et ne revêtit donc pas le caractère systématique de l'utilisation politique de la chambre de parade sous Louis XIV, le rôle joué par la *Bedchamber* dans la construction de l'image de la monarchie anglaise est indéniable.

Appartements officiels et appartements privés sous Anne et Georges I^{er}

L'application de ces nouvelles dispositions fut, il est vrai, de courte durée. Il suffit d'examiner brièvement les enterrements des souverains suivants pour s'en rendre compte. Lors des funérailles de Guillaume III, en 1702, le corps du défunt fut apparemment exposé dans la chambre de parade du monarque, mais cette fois au palais de Kensington. Dès l'enterrement d'Anne, douze ans plus tard, l'idée initiale d'exposer le corps

36. A ce propos, voir au College of Arms, à Londres, le dossier C I 4 ; voir également TNA LC 5/202, p. 93-96 et, sur les funérailles royales en général autour de 1700, Michael Schaich, « The Funerals of the British Monarchy », dans *id.* (éd.), *Monarchy and Religion. The Transformation of Royal Culture in Eighteenth-Century Europe*, Oxford, 2007, p. 421-450.

dans la *Bedchamber* de la défunte fut rapidement abandonnée au profit d'une exposition dans le palais de Westminster³⁷. La chambre à coucher ne joua dès lors plus aucun rôle dans l'organisation des obsèques royales.

Ce brusque revirement de situation est symptomatique : il témoigne en effet de la diminution progressive de l'utilisation de la chambre de parade à des fins politico-cérémonielles à partir de 1700. Le cérémonial diplomatique, qui avait joué un rôle important dans l'ouverture de la chambre à coucher, illustre parfaitement cette tendance³⁸. Comme nous l'avons vu, Charles II avait de plus en plus souvent reçu en audience particulière, dans sa chambre à coucher, les ambassadeurs des autres puissances nouvellement entrés en fonction. Il n'avait cependant pas complètement renoncé à accorder à ces nouveaux plénipotentiaires des audiences publiques, ce qui avait constitué jusqu'alors la procédure normale³⁹. A l'occasion de ces audiences, les diplomates de haut rang étaient conduits en grande pompe à travers les rues de Londres jusqu'au palais de Whitehall, où ils remettaient dans la *Presence Chamber*, dans le cadre d'une cérémonie minutieusement réglée, leur lettre d'accréditation⁴⁰. Etant donnée l'importance de l'événement, certaines audiences se déroulaient même dans la *Banqueting House* (la salle des banquets) édifée par Inigo Jones, qui était considérée comme une seconde et plus somptueuse *Presence Chamber*, et ceci encore du temps de Charles II⁴¹.

Il est vrai que les audiences publiques présentaient aussi des inconvénients. Etant donné le faste qui s'imposait, elles s'avéraient coûteuses pour les deux partis. En outre, les règles du cérémonial étaient vraiment rigides, de sorte qu'il ne restait au monarque qu'une faible marge de manœuvre pour signifier à son hôte son sentiment personnel, ses bonnes ou mauvaises dispositions à son égard. Les audiences particulières étaient en revanche d'une plus grande souplesse. Dans le cadre du cérémonial officiel, le monarque prenait place sur le trône et suivait, de cette place légèrement surélevée, le déroulement de la cérémonie de façon passive, se levant à l'occasion brièvement. Dans le cadre d'une audience particu-

37. Voir TNA, LC 5/202, p. 229-231.

38. L'auteur de cet essai prépare actuellement un ouvrage destiné à offrir un panorama plus complet du cérémonial diplomatique.

39. Pour en savoir plus sur le déroulement du cérémonial diplomatique, voir TNA, LC 5/2-3 ; et Keay, 2004 (note 11), p. 53-93.

40. L'habitude d'aller au-devant des ambassadeurs sur la Tamise, qui subsista jusqu'en 1668, est décrite plus précisément dans Simon Thurley, « Architecture and Diplomacy. Greenwich Palace under the Stuarts », dans *The Court Historian* 11, 2006, p. 125-133.

41. On trouvera des exemples d'audiences accordées à des ambassadeurs dans la *Banqueting House* (la salle des banquets) dans *The Diary of John Evelyn. Now First Printed in Full From the Manuscripts*, éd. par Edmond S. de Beer, 6 vol., Oxford, 1955, t. III, p. 256, 412, 506, 513 ; *The Diary of Samuel Pepys*, éd. par Robert C. Latham, William Matthew, 10 vol., Londres, 1995, t. III, p. 297 [édition française : *Journal de Samuel Pepys*, trad. de Renée Villoteau, préf. de Jean-Louis Curtis, Paris, 1985]. On trouvera en outre une illustration représentant une audience de ce type s'étant déroulée en 1660 dans Thurley, 1999 (note 5), ill. 93.

lière, il disposait d'un plus grand nombre de façons de saluer son hôte. Il pouvait le recevoir assis sur le lit ou debout, la tête couverte ou découverte; il pouvait effectuer quelques pas en sa direction pour l'honorer, ou demeurer immobile pour lui signifier une certaine distance. En outre, le type et le nombre de sièges utilisés pour le cérémonial diplomatique n'étaient pas aussi strictement établis dans la chambre à coucher que dans les salles officielles. Il était même possible de renoncer totalement à l'utilisation de sièges. Cette plus grande liberté se trouva pendant longtemps entravée par l'idée que les ambassadeurs se faisaient de leur rang. Les représentants des Etats d'Europe les plus puissants ou les plus anciens, telles les cités-Etats italiennes, tenaient aux audiences publiques d'entrée en fonction et à tout le faste qui les accompagnait.

C'est la raison pour laquelle ces audiences publiques continuèrent à faire partie du répertoire de la cour britannique aussi bien sous le règne de Guillaume III que d'Anne⁴². Il est toutefois significatif qu'elles n'aient plus eu lieu dans la *Banqueting House* mais, en règle générale, dans les pièces beaucoup plus petites des *State Apartments*, à savoir la *Privy Chamber*, la *Presence Chamber* et, de plus en plus souvent, aussi dans la *Drawing Room*⁴³. En outre, leur fréquence semble avoir diminué autour de 1700, quand les audiences particulières rythmèrent de plus en plus le quotidien de la cour. La rupture définitive avec la tradition ne se produisit pas, à vrai dire, avant l'arrivée du premier Hanovre sur le trône d'Angleterre, c'est-à-dire sous Georges I^{er}. En 1716, celui-ci ne cessa d'ajourner à tout prétexte l'audience publique de l'ambassadeur du Portugal jusqu'au moment où il dut quitter l'Angleterre pour un de ses nombreux voyages à Hanovre⁴⁴. A son retour, il ne fut plus question de toute cette affaire, ce qui créa manifestement un précédent. A partir de ce moment-là, les audiences publiques n'eurent plus lieu à la cour du palais de Saint-James, du moins sous le règne de Georges I^{er}. Le cérémonial de ces audiences, qui suivait des règles strictes, ne correspondait plus à la réalité politique marquée par les incessants bouleversements qui agitaient un ensemble d'Etats européens très différencié – réalité complexe qui exigeait de pouvoir nuancer l'accueil réservé aux ambassadeurs nouvellement accrédités⁴⁵.

42. Voir, par exemple, TNA, LC 5/2, p. 191, 223; LC 5/3, f. 12r, 13r-15r, 18v, 20v-21v; LC 5/202, p. 15-17.

43. Voir, par exemple, TNA, LC 5/2, p. 168-169, 191, 227; LC 5/3, f. 12r, 13r, 15r, 20r-v, 25r, 27v.

44. TNA, LC 5/3, f. 29r-v. Il est intéressant de noter que les audiences particulières accordées dans la chambre à coucher semblent aussi avoir pris le pas sur les audiences publiques à partir des années 1690 à la cour des Stuart en exil; voir Edward Corp, «The Jacobite Court at Saint-Germain-en-Laye: Etiquette and the Use of the Royal Apartments», dans Cruickshanks, 2000 (note 19), p. 240-255, et plus particulièrement p. 243, 246, 253, note 25.

45. L'aversion de George I^{er} pour tout cérémonial n'est naturellement pas étrangère à la disparition des audiences publiques; voir Ragnhild Hatton, *George I*, New Haven, Londres, 1978.

Si les audiences particulières étaient d'une plus grande souplesse, c'était essentiellement dû au lieu où elles se déroulaient. La chambre à coucher était une pièce qui, en raison de sa place ambiguë dans la demeure princière, permettait plus de liberté dans l'organisation du cérémonial. Située entre les appartements officiels et les pièces privées, soumise à l'exigence de cérémonial et de distinction sociale des unes bien que disposant de la souplesse des autres, elle tenait un peu des deux : après 1660, elle avait été si bien intégrée à l'enfilade des salles officielles qu'elle pouvait prétendre à un certain statut, mais la rigueur du cérémonial s'y trouvait atténuée en raison de son caractère privé, inscrit dans les *Bedchamber ordinances*. En tant que pièce de transition entre l'espace public et l'espace privé du palais, la chambre à coucher du roi était donc parfaitement adaptée aux audiences particulières, puisqu'au cours de celles-ci, les hauts dignitaires étaient reçus avec moins de formalités.

Le statut politique dont jouissait la chambre de parade lors des audiences accordées en ses murs aux ambassadeurs entrant en fonction ou quittant leurs fonctions fut, à vrai dire, de courte durée. C'est au plus tard en 1719 que ces audiences particulières migrèrent de la chambre de parade vers le *Closet* (le cabinet), la première des pièces privées du monarque⁴⁶. Il n'est pas exclu que quelques audiences se soient tenues dans le cabinet avant cette date. S'il ne fait en effet aucun doute que des diplomates furent reçus dans la *Bedchamber* par Anne et par Georges I^{er} et les deux héritiers du trône au cours des premières années ayant suivi le changement de dynastie intervenu en 1714⁴⁷, les sources dont nous disposons ne permettent pas d'affirmer avec certitude que toutes les audiences particulières s'y tinrent. Dans la plupart des cas, les relations ne précisent pas dans quelle pièce l'audience s'est déroulée. Par ailleurs, des récits contemporains signalent dès le règne de Charles II la tenue régulière d'audiences dites particulières dans le cabinet du souverain, ce qui est troublant. Il faut cependant faire une distinction entre ces entretiens informels tournant autour de l'actualité du moment et visant à un échange de vues politique et les audiences particulières dont il a été jusqu'ici question, à savoir celles qui, liées à l'entrée en fonction d'un diplomate, conservaient un caractère cérémoniel en dépit de l'assouplissement du cadre symbolique. A vrai dire, il semble que dès le règne d'Anne, des rencontres accompagnées d'un certain cérémonial – comme la réception du prince Eugène – aient eu lieu dans les appartements privés de la souveraine⁴⁸.

46. TNA, LC 5/3, f. 32r.

47. TNA, LC 5/3, f. 25r; voir Thurley, 2003 (note 5), p. 216.

48. *The Wentworth Papers 1705-1739*, éd. par James J. Cartwright, Londres, 1883, p. 247-248; Jonathan Swift, *Journal to Stella*, éd. par Harold Williams, 2 vol., Oxford, 1948, t. II, p. 456, 596.

Quoi qu'il en soit, le cérémonial des audiences accordées à l'occasion de l'entrée en fonction des diplomates se déroula à partir de 1719 dans le cabinet du monarque – une habitude que Georges II conserva au cours des premières années de son règne⁴⁹. Cette nouvelle disposition fut même institutionnalisée en 1727 : à partir de cette date en effet, ce ne fut plus le *Lord Chamberlain* qui présenta les diplomates au roi, mais le *Lord of the Bedchamber* (le Gentilhomme de la chambre) en service ce jour-là dans les appartements privés⁵⁰. Ainsi, le cérémonial diplomatique faisait-il irruption dans la pièce où se trouvaient centralisés, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, les prises de décision et le pouvoir politiques, et où le monarque s'entretenait des affaires politiques avec ses principaux ministres⁵¹.

La chambre de parade perdit ainsi son rôle politique alors que son utilisation à des fins cérémonielles n'avait jamais été aussi active à peine deux décennies plus tôt. Sous Georges I^{er} et sous Georges II, elle fut encore épisodiquement utilisée pour des événements familiaux, à l'occasion d'un baptême ou de la conclusion d'un mariage par exemple⁵². Sous la monarchie parlementaire vers laquelle l'Angleterre avait évolué depuis 1689, ces festivités avaient cependant beaucoup perdu de leur importance politique. En revanche, l'ouverture croissante de la chambre à coucher aux mondanités de la cour à partir du règne d'Anne est révélatrice de l'utilisation qui allait en être faite par la suite. Jonathan Swift, par exemple, signale à plusieurs reprises la décision prise par la reine à diverses occasions de transférer les divertissements de la soirée de la *Drawing Room* dans sa chambre de parade ou d'autoriser des courtisans à se rendre dans cette pièce toujours officiellement considérée comme privée⁵³. Même le cérémonial du lever, qui avait pris sous Anne et Georges I^{er} une forme rudimentaire mais que le futur Georges II avait déjà fait renaître pendant les voyages de son père à Hanovre, changea de nature

49. Il est intéressant de noter que son épouse, Caroline, qui se montrait très stricte quant à l'inviolabilité de ses appartements privés, semble avoir continué à recevoir les diplomates entrant en fonction de préférence dans la chambre à coucher ; voir, par exemple, TNA, LC 5/3, f. 46r, 51r. Pour en savoir plus sur les appartements privés de Caroline, voir Susan Jenkins, « Queen Caroline's Taste. The Furnishing and Functioning of the Queen's Private Apartments at Hampton Court », dans *Apollo* CXLIII, 411, 1996, p. 20-24.

50. TNA, LC 5/3, f. 45v.

51. « [T]he "Closet" [...] was a higher political level than the Cabinet [...] and the symbol and sign of real ministerial power was "habitual, frequent, familiar access" to the King. » (« Le *Closet* [...] correspondait à un niveau politique plus élevé que le *Cabinet* [...] et avoir "habituellement, fréquemment et en toute simplicité" des contacts avec le roi était le symbole et le signe d'un réel pouvoir ministériel. » *The House of Commons, 1715-1754*, éd. par Richard R. Sedgwick, 2 vol., Londres, 1970, t. I, p. 40.

52. TNA, LC 5/3, p. 127 ; LC 5/202, p. 434-436 ; voir Bold, 2000 (note 20), p. 87 ; et Edgar Shepard, *Memorials of St James's Palace*, 2 vol., Londres, 1894, t. I, p. 243.

53. Swift, 1948 (note 48), t. I, p. 328, t. II, p. 451, 596 ; voir aussi Cartwright, 1883 (note 48), p. 301.

et devint un rendez-vous fixe dans l'agenda des mondanités de la cour⁵⁴. L'évolution de plus en plus nette de la cour depuis le début du siècle – de moins en moins protocolaire et de plus en plus mondaine avec sa kyrielle de festivités informelles, au nombre desquelles figuraient, en dehors des « Appartements » se déroulant plusieurs fois par semaine dans la *Drawing Room*, les bals, les représentations théâtrales et les concerts de musique donnés à l'occasion de naissances au sein de la famille royale ou de dates anniversaires –, explique en outre que d'autres salles aient été plus étroitement associées à la vie de la cour⁵⁵. La *Drawing Room*, dans laquelle la plupart des mondanités et festivités se déroulait, devint une pièce centrale. Servant de cadre aux rituels politiques et dynastiques encore pratiqués, la *Presence Chamber* jouissait, quant à elle, d'un certain statut d'autant que le *Dining in Public* (les dîners officiels) traditionnellement organisé dans cette salle, auxquels Guillaume III et Anne avaient mis fin, fût remis au goût du jour par Georges II pendant les absences de son père lorsqu'il était encore prince héritier, puis réinstaurés plus tard lorsqu'il fut devenu roi⁵⁶. Les cérémonies de l'ordre de la Jarretière furent de nouveau organisées dans la *Presence Chamber*⁵⁷. Dans la mesure où quelques-unes des salles officielles jouirent d'un plus grand statut après 1700, la chambre de parade du monarque perdit la place qu'elle avait occupée pendant un certain temps dans la construction de l'image de la monarchie.

Conclusion

Il est significatif que la distribution des pièces dans les appartements royaux ait anticipé dès 1700 la dépolitisation progressive de la chambre à coucher. Après l'incendie en 1698 du palais de Whitehall, qui servait traditionnellement de résidence aux rois d'Angleterre, Guillaume III et

-
54. Voir Hatton, 1978 (note 45), p. 204 ; Hannah Smith, *Georgian Monarchy. Politics and Culture, 1714-1760*, Cambridge, 2006, p. 100-101.
55. Pour en savoir plus sur les mondanités à la cour d'Angleterre, voir Beattie, 1967 (note 4), p. 12-16 ; Robert O. Bucholz, « "Nothing but Ceremony" : Queen Anne and the Limitations of Royal Ritual », dans *Journal of British Studies* 30, 1991, p. 288-323, et plus particulièrement p. 299-300, 303-304, 312, 317-322 ; Bucholz, 2000 (note 12), p. 201-206 ; et Smith, 2006 (note 54), p. 197-210.
56. Philippa Glanville, « Repas à la cour des Stuart », dans *Tables royales et festins de cour en Europe 1661-1789. Actes du colloque international. Palais des Congrès, Versailles 25-26 février 1994*, éd. par Catherine Arminjon et Béatrix Saule, Paris, 2004, p. 163-170 ; John Adamson, « The Tudor and Stuart Courts 1509-1714 », dans *id.* (éd.), *The Princely Courts of Europe 1500-1750. Ritual, Politics and Culture under the Ancien Régime (1500-1750)*, Londres, 1999, p. 95-117, et plus particulièrement p. 104-105 ; Thurley, 2003 (note 5), p. 205-206, 248, 250, 255, 261, 269-270, 282. Pour en savoir plus sur le cadre symbolique des repas à la cour, voir aussi les contributions de Michaela Völkel et Barbara Stollberg-Rilinger dans Hahn, Schütte, 2006 (note 1), p. 83-122.
57. *The Form of an Installation of a Knight of the Garter*, [s. l.], 1720, p. 23-24 ; Baillie, 1967 (note 4), ill. LVIII b.

ses successeurs ne furent plus en mesure d'édifier une demeure équivalente. Ils se contentèrent donc du palais de Saint-James, qui devint leur résidence londonienne, bien que l'enfilade des pièces de ce château ne répondît plus aux exigences de l'époque. Elle était certes constituée des mêmes salles que dans tous les autres châteaux de la monarchie anglaise. Ces salles n'étaient cependant pas situées sur un même axe mais disposées, en raison d'un manque de place, en forme de «T»⁵⁸. La salle des gardes, la salle d'audience et la chambre privée (*Guard, Presence* et *Privy Chamber*) correspondaient au jambage du T, d'où partaient à gauche une *Drawing Room*, suivie de la *Bedchamber*, et à droite une seconde *Drawing Room* plus grande, suivie d'une *Council Chamber* (la chambre du conseil). Littéralement reléguée au fond des appartements royaux, la chambre de parade perdit nécessairement de son importance dans la vie de la cour. L'évolution du décor de la chambre à coucher témoigne de ce changement de statut. A Hampton Court, dans les *State Apartments* transformés par Christopher Wren, la *Presence Chamber* comme la *Drawing Room* reçurent un décor indéniablement politique : l'une présentait deux tableaux qui magnifiaient Guillaume III ; l'autre célébrait la marine anglaise⁵⁹. Toute note triomphaliste disparut en revanche de la chambre à coucher du souverain. Contrairement au décor mis en place dans la chambre de parade du palais de Windsor vingt ans plus tôt, celui peint en 1701 par Verrio au plafond de la chambre à coucher à Hampton Court représente en effet *Endymion dans les bras de Morphée*, le dieu des songes. Seules les tapisseries murales faisaient alors encore référence, par le truchement d'épisodes extraits de l'Ancien Testament, aux succès militaires de Guillaume III. Vingt ans plus tard, ces références disparurent dans les décors peints par William Kent dans les *State Apartments* du palais de Kensington, transformé par Colen Campbell⁶⁰. Au sein d'un ensemble qui minorait globalement le registre iconographique, il ne subsista dans la chambre à coucher du roi, comme dans toute une série d'autres pièces de ce palais, qu'un décor purement ornemental à base de grotesques, de style dit étrusque : il n'était plus attendu qu'une «décoration gaie»⁶¹.

Dès les années 1720, la chambre à coucher des rois d'Angleterre avait manifestement été dépossédée de la fonction politique qu'elle avait acquise après 1660 au cours d'un long processus marqué par quelques tâtonnements. Cette évolution s'était amorcée sous le règne d'Anne et s'était confirmée après le transfert du trône d'Angleterre des Stuart aux

58. Voir *ibid.*, p. 177, où on trouvera en outre la reproduction du plan.

59. Voir Bickham, 1747 (note 7), p. 31 ; Thurley, 2003 (note 5), p. 204, 213.

60. Voir Michael I. Wilson, *William Kent. Architect, Designer, Painter, Gardener, 1685-1748*, Londres, 1984, p. 42-43, 46-55.

61. *Ibid.*, p. 50.

Hanovre⁶². En un temps où le modèle versaillais était le plus actif, quand la chambre à coucher du prince commençait à occuper une place plus en vue dans le Saint-Empire romain germanique, tout du moins dans certaines cours, l'importance de la *Bedchamber* avait déjà commencé à décliner en Grande-Bretagne⁶³. Au cours des décennies précédentes, l'emploi protocolaire de cette chambre à coucher avait été plus efficace que dans les châteaux allemands après 1700. Suite à une adoption modérée du modèle français – un modèle lui-même encore inachevé –, la chambre à coucher avait perdu son caractère privé et pris temporairement une place effective – mais non prépondérante – dans le cérémonial, reflétant ainsi l'image que la monarchie voulait donner d'elle-même à un moment précis, qui ne fut cependant que de courte durée. La chambre à coucher demeura certes un espace semi-public, à la frontière entre les appartements officiels et les appartements privés du souverain, mais, au cours du XVIII^e siècle, elle ne soutint plus de façon active l'image de la monarchie.

62. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de déterminer si le cérémonial des réceptions à la cour de Hanovre eut une incidence après 1714 sur celui de la cour d'Angleterre. Les indications fournies par Carl Otto Ernst von Malortie (*Der Hannoversche Hof unter dem Kurfürsten Ernst August und der Kurfürstin Sophie*, Hanovre, 1847, p. 131-146; et *Beiträge zur Geschichte des Braunschweigisch-Lüneburgischen Hauses und Hofes. Erstes Heft*, Hanovre, 1860, p. 31, 61-80) ne permettent pas, à vrai dire, de conclure à l'existence d'une influence d'une cour sur l'autre.

63. Voir, par exemple, les articles d'Ulrike Seeger et d'Eva-Bettina Krems dans cet ouvrage.